

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Lucien au cours de laquelle le règlement 2024-174 concernant le règlement de taxation 2024 sera adopté, se tiendra à 19h30 le 29 janvier 2024, au 5250 7^e Rang à Saint-Lucien.

DONNÉ À Saint-Lucien, ce 25^{ième} jour de janvier 2024.



Michael Bernier,
Directeur général et greffier-trésorier
